



Preuve de réalisation par un tiers

En complément de l'AVURNAV diffusé par la PREMAR

Formulaire à compléter par le porteur de projet et à transmettre à :

spb.pat.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr

Porteur du projet	
Nom de l'organisme	
SIRET	
Nom de son représentant	
Qualité du représentant	
Adresse	
Réalisation du projet	
Référence	
Décision n° :	
Relative à (intitulé du projet) :	
Date d'exécution (par le porteur de projet) :	
Justification de la création, modification ou suppression du balisage	
<ul style="list-style-type: none">✓ Photographie(s), vu de l'usager, de la mise en place de l'objet.✓ Toute documentation utile confirmant la position de l'objet.✓ Les positions devront être en WGS84 au format deg°min,déc' avec 3 chiffres après la virgule.	
En signant cette demande, le porteur du projet certifié :	
<ul style="list-style-type: none">✓ Avoir respecté l'intégralité des articles de la décision mentionnée ci-dessus.✓ Avoir respecté la conformité du balisage suivant la description de l'annexe associée à la décision.✓ Avoir informé la préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord (bureau.infonaut@premar-manche.gouv.fr / tél: 0233926523), de l'état du balisage dans les plus brefs délais, en mettant en copie le service des phares et balises (info-naut.hdf.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr), afin de transmettre l'information nautique.	

Fait à

le

Signature